

## LES ARMÉNIENS POLONAIS OU UKRAINIENS?

### SUR LA MÉTHODE D'ÉCRIRE L'HISTOIRE DES ARMÉNIENS SUR LES TERRITOIRES DE L'ACTUELLE UKRAINE OCCIDENTALE

L'historiographie ukrainienne contemporaine, pour dénommer les Arméniens de l'ancien Royaume de Pologne, ensuite de la Galicie Orientale et enfin des voïvodies orientales de la Pologne d'entre les deux guerres, utilise avec conséquence le terme "Arméniens ukrainiens". Cette définition contraste avec celle traditionnellement utilisée pour dénommer ce groupe par l'historiographie polonaise, qui depuis longtemps parle des "Arméniens polonais" ou bien des "Arméniens en Pologne"<sup>1</sup>. La tradition historiographique polonaise s'accorde sur ce point avec la tradition du groupe-même. Les grands historiens arméniens percevaient depuis longtemps l'histoire de ces émigrés à travers leurs liaisons avec la Pologne. Il suffit de rappeler ici deux personnages éminents, dont les études, considérés classiques, sont cités jusqu'à présent: Franciszek Zachariasiewicz et Sadok Barącz. Tous les deux écrivaient dans le temps où la Pologne était absente de la carte de l'Europe (la période des partages de la Pologne). Le premier publia en 1842 *Wiadomość o Ormianach w Polsce* (Information sur les Arméniens en Pologne)<sup>2</sup>, le second, en 1856, *Żywoty sławnych Ormian w Polsce* (Les vies des Arméniens célèbres en Pologne)<sup>3</sup>. Dans l'autre œuvre de ce dernier auteur, *Rys dziejów ormiańskich* (Une esquisse de l'histoire arménienne) les mots "Pologne" et "polonais" n'apparaissent pas<sup>4</sup>, mais ils traitent l'histoire des Arméniens en général<sup>4</sup>. Cependant, immédiatement après avoir décrit l'histoire des Arméniens dans leur ancienne patrie, Barącz y insère un chapitre intitulé "Les Arméniens en Pologne"<sup>5</sup>. Les chercheurs arméniens écrivant en langue maternelle procédaient de la même manière<sup>6</sup>. L'historiographie polonaise contemporaine modifie légèrement cette approche, en utilisant le terme "en ancienne

---

<sup>1</sup> Dzieje zjednoczenia Ormian polskich z Kościołem rzymskim w XVII wieku, éd. Adolf Pawiński dans *Źródła Dziejowe*, vol. II, Warszawa 1876; S. Obertyński, Eine Gründungsurkunde der polnischen Armenier aus XIV Jahrhundert, 'Collectanea Theologica', 13, 1932, p. 374-384, séparément: Lwów 1933; idem, Les Armeniens polonais et leur attitude envers Rome [w:] La Pologne au VII Congrès International des Sciences Historiques, vol. II, Varsovie 1933, p. 95-121; idem, Die florentiner Union der polnischen Armenier und ihr Bischofskatalog, 'Orientalia Christiana' 96, 1934, p. 1-68;

<sup>2</sup> F[ranciszek] X[awery] [Zachariasiewicz], *Wiadomość o Ormianach w Polsce*, Lwów 1842.

<sup>3</sup> Sadok Barącz, *Żywoty sławnych Ormian w Polsce*, Lwów 1856.

<sup>4</sup> Idem, *Rys dziejów ormiańskich*, Tarnopol 1869.

<sup>5</sup> Ibidem, p. 60-180 (Ormianie w Polsce).

<sup>6</sup> Minas Bžškeanc', *Čanaparhordowt'iwn i Lehastan, Venetik* 1830; Lewond Ališan, *Taregirk' hayoc' Lehastani ew Rumenioy, Venetik* 1896.

Pologne”, ce qui met l’accent sur les liaisons des Arméniens avec la culture polonaise et - au même titre - signale les changements politiques après la deuxième guerre mondiale<sup>7</sup>.

Le terme “Arméniens ukrainiens” s’est répandu en Union Soviétique après l’annexion en 1939 des territoires polonais où se concentraient les anciennes communautés arméniennes, suivie de leur intégration définitive en 1944 à la République Socialiste Soviétique de l’Ukraine. En Union Soviétique cette approche historiographique était communément en vigueur. Ce qui comptait, ce n’était pas la réalité historique mais l’actuelle appartenance politique. Ce schéma historiographique était officiellement recommandé, ou même obligatoire en Arménie Soviétique. Les historiens arméniens parlaient donc des “communautés arméniennes en Ukraine”. Comme dans les républiques sœurs, il n’y avait qu’un seul modèle de mémoire collective imposé, où ils devaient souligner la communauté de tous les peuples de l’URSS, même si l’état soviétique n’a pas encore existé. Ils parlaient donc des liaisons historiques et de l’amitié entre les deux peuples, arménien et ukrainien, qui remontaient aux temps le plus anciens. Tel était le titre de trois conférences organisées dans les années soixante-dix et quatre-vingt du vingtième siècle par les Académies des Sciences des deux Républiques liées d’amitié<sup>8</sup>. A défaut d’autres données, cette “amitié” historique officielle était remplie de savoir sur le destin des émigrés arméniens dans ces territoires du Royaume Polonais qui ne faisaient pas partie de la RSS de l’Ukraine à cette époque-là. Pourtant, si les historiens ukrainiens continuaient avec persistance et conséquence à utiliser les notions d’ “Arméniens en Ukraine” ou “Arméniens ukrainiens”, leurs collègues arméniens préféraient parler des “communautés arméniennes d’Ukraine et de Pologne”, ou même des “Arméniens dans la Pologne médiévale”<sup>9</sup>. Ils disposaient d’un argument qui pouvait justifier cette définition conforme au schéma recommandé: en fait, une des communes arméniennes se trouvait à Zamość, une ville qui après la deuxième guerre mondiale est restée polonaise.

La vision historiographique des Ukrainiens a été tracée d’une manière plus complète par un chercheur de Lvov, Yaroslav R. Dachkévytch, fils de Roman Dachkévytch, politicien connu et militant pour l’indépendance, et d’Ołena Stepaniv, héroïne des luttes de la Légion de Chasseurs Ukrainiens de Sitch, prisonnière en Union Soviétique<sup>10</sup>. La recherche de cet auteur

<sup>7</sup> Mirosława Zakrzewska-Dubasowa, *Ormianie w dawnej Polsce*, Lublin 1982; Krzysztof Stopka, *Ormianie w Polsce dawnej i dzisiejszej*, Kraków 2000; Jacek Chrzęszczewski, *Kościół Ormian polskich*, Warszawa 2001.

<sup>8</sup> *Istoričeskie sviazi i družba ukraïnskogo i armianskogo narodov*, vypusk 1-3, Erevan-Kiev 1961-1971.

<sup>9</sup> Vartan Rubenovič Grigorian, *Istoria armianskix kolonij Ukrainy i Polši*, Erevan 1980 (2ed 2005); Džuletta Galustyan, *Kulturnaya žin armianskix kolonii srednevekovoï Polši (XVI-XVIII vek)*, Erevan 1981.

<sup>10</sup> Oleh Hirnyk, *In memoriam Yaroslav Daškevyč, ‘Patriarxat’* 2010, no 2, p. 28-29; Christian Weise, *Jaroslav Daškevyč +*, dans *Armenisch-Deutsche Korrespondenz*, nr 148, Jg. 2010, Heft 2, p. 55-56.

important sur l'histoire des Arméniens à Lvov, Kamieniec, Kiev et dans d'autres villes d'Ukraine contemporaine exige beaucoup de respect et sera le point de repère pendant longtemps dans les travaux scientifiques ainsi que de vulgarisation<sup>11</sup>. C'est en raison de la signification et de la réception de cette recherche il faut regarder attentivement l'interprétation de ces précieuses données collectionnées par Dachkévytch; surtout la déformation particulière de sa grande érudition due probablement à son fervent patriotisme ukrainien, nourri tragiquement au temps des persécutions soviétiques

La conception de Dachkévytch a été exposée aux chercheurs de l'Europe Occidentale par la 'Revue des Études Arméniennes' dans l'article intitulé *Sur la question des relations arméno-ukrainiennes au XVII<sup>e</sup> siècle*<sup>12</sup>. Voici ses thèses:

- Les Arméniens sont apparus au XI<sup>e</sup> siècle à Kiev, la ville principale de la Ruthénie (qu'il appelle Ukraine), et au cours du XIII<sup>e</sup> et du XIV<sup>e</sup> siècle dans les principales villes de la principauté ruthène de Galicie-Volhynie (dans sa nomenclature: Ukraine de l'ouest), c'est-à-dire Lvov (Leopol), Louck, Vladymir, Suceava, et peut-être aussi Belz et Kremenetz. Ils jouaient un rôle important dans l'économie de l'Ukraine; ils tenaient dans leurs mains le commerce entre le Proche et le Moyen Orient<sup>13</sup>, ils développaient l'artisanat dans les villes, ils contribuaient à la consolidation des liaisons culturelles entre l'Ukraine et l'Orient. Leur situation était idéale à tous les égards. Ils avaient une large autonomie. Jugeant les causes, ils avaient le droit d'appliquer l'ancien code de leurs ancêtres. Ils jouissaient des libertés culturelles et religieuses<sup>14</sup>.
- Après la conquête des territoires ukrainiens par la Pologne et la Lituanie (dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle) la situation de la population arménienne commença à

<sup>11</sup> Par exemple le dictionnaire de la colonisation des Arméniens en Ruthénie et en ancienne Pologne: L'Établissement des Arméniens en Ukraine pendant les XI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, 'Revue des Études Arméniennes' Nouvelle Series, 6, 1968, p. 355-371. Les travaux les plus importants étaient recueillis: Armenia and Ukraine by Yaroslav Dashkevych, Lviv-New York 2001.

<sup>12</sup> 'Revue des Études Arméniennes', nouvelle serie, 4, 1967, p. 261-296. Ces thèses ont été développées en russe dans l'introduction au choix des documents sur les relations entre les Arméniens et les Ruthènes (appelés Ukrainiens). Cf. Ukrainsko-armyanskie svyazi w XVII veke, Kiev 1969.

<sup>13</sup> „Des colonies arméniennes apparaissent dans les principales villes de l'État de Galicie-Volynie, à Lvov, Loutsk, Vołodymyr, Seceava, peut-être même à Belz et à Kremeneč” (il faut noter que Suczawa, aujourd'hui en Roumaine, appartenait à la principauté moldave); „Les Arméniens jouaient déjà à cette époque un rôle important dans l'économie de l'Ukraine: ils concentraient dans leur mains le commerce avec le Proche et le Moyen Orient. Les Arméniens avaient aussi leur part dans le développement des métiers dans les villes et ils ont contribué à consolider les liens culturels entre l'Ukraine et l'Orient”.

<sup>14</sup> “A l'époque de l'ancienne Ukraine, la population urbaine arménienne principalement jouissait d'une certaine autonomie, elle se régissait selon les anciens codes judiciaires arméniens. Elle faisait élire des conseils des Anciens dans ses communautés, elle jouissait des libertés culturelles et religieuses”.

se détériorer lentement mais inévitablement. Au XVe et au XVIe siècles le patriciat germano-polonais s'assura les dignités majeures dans les villes. Soutenu par l'autorité royale, il infligea un coup sévère aux privilèges commerciaux des Arméniens et il limita considérablement leurs autonomies judiciaire et administrative<sup>15</sup>.

- Pendant les dernières décennies du XVI<sup>e</sup> siècle, lorsque en Pologne triomphait la Contre-Réforme, à l'occasion et sous prétexte des persécutions pour des motifs religieux – les Arméniens souffrirent de vraies persécutions ethniques<sup>16</sup>.
- Dans leur lutte contre les persécutions religieuses en Pologne (sic!) la population arménienne trouva un allié naturel parmi le peuple ukrainien, qui se souleva contre les occupants. Les conditions de vie de la population ukrainienne dans les villes, où tous les postes les plus importants étaient occupés par les membres du patriciat germano-polonais, étaient encore plus déplorables que celles des Arméniens. Les uns et les autres subissaient des restrictions économiques (l'interdiction d'exercer certains métiers, les restrictions commerciales), une discrimination politique et judiciaire (l'offensive contre l'autonomie et la juridiction et - successivement - la tendance à leur totale élimination), ainsi que les persécutions pour des raisons ethniques, culturelles et religieuses (l'invitation insistante à la dénationalisation, les obstacles au développement des écoles nationales et de l'activité éditoriale, la suppression de l'autonomie de l'Église à la suite de l'Union avec Rome). Toutes ces formes de discrimination et d'oppression, souvent très raffinées, tendant à l'anéantissement de ces peuples autant que des organismes nationaux indépendants, marquent l'histoire du peuple ukrainien aussi bien que celle des communautés arméniennes en Ukraine au cours de la même période<sup>17</sup>.

---

<sup>15</sup> „Avec la conquête des terres ukrainiennes par la Pologne et la Lithuanie (dans la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle), la situation de la population arméniennne empira lentement mais infailliblement). Le patriciat germano-polonais, qui s'était emparé des postes principaux dans les villes ukrainiennes et qui s'appuyait sur le pouvoir royal, avait porté un coup sensible aux privilèges commerciaux des Arméniens au XVe et XVIe siècle et avait considérablement restreint leur autonomie judiciaire et administrative”.

<sup>16</sup> „Dans les dernières décennies du XVI<sup>e</sup> siècle, quand la Contre-Réforme triomphait en Pologne, il y eut encore des répressions nationales à subir, des persécutions se manifestant souvent sous une forme voilée de persécutions religieuses”.

<sup>17</sup> “L'allié naturel de la population arménienne en Ukraine fut le peuple ukrainien qui s'était levé contre les envahisseurs étrangers. Les conditions de vie de la population ukrainienne dans les villes, dont les positions-clés se trouvaient aux mains du patriciat germano-polonaise, étaient, à plusieurs points de vue, encore plus insupportables que celles des Arméniens. Et les uns et les autres étaient touchés par des restrictions dans le domaine économique (interdiction de pratiquer certains métiers, réglementations de plus en plus stricte dans le commerce (offensive contre autonomie, contre la jurisprudence et, par la suite, tendance vers leur suppression complète), par des persécutions nationales et culturelles (encouragement à la dénationalisation, obstacle sur la

- Dans toute cette argumentation le mot “Pologne” n’apparaît généralement que rarement, dans le contexte de l’oppression des Arméniens dans les villes et dans celui de la Contre-Réforme. En marge seulement, l’auteur rappelle la situation des émigrés arméniens “sur les terrains qui à cette époque constituaient une partie intégrale de la Pologne”<sup>18</sup>.

Les historiens ukrainiens ont suivi les traces de Dachkévytch<sup>19</sup>. La vision présentée ci-dessus a été imposée à l’historiographie occidentale. Les projets de recherche et les conférences scientifiques internationales, dernièrement assez nombreuses, concernent l’histoire des Arméniens en Ukraine. C’est par exemple le cas du colloque organisé du 29 au 31 mai 2008 par Peter Jacyk, Centre for Ukrainian Research of the Canadian Institute of Ukrainian Studies, University of Alberta, University of Michigan Department of Near Eastern Studies, Ukrainian Catholic University, Institute of Ukrainian Archeology of the Ukrainian Academy of Sciences, Lviv Branch. La citation suivante présente ses objectifs et ses perspectives :

*« Twenty papers were read [...] on various aspects of Armenian-Ukrainian relations over the past five hundred years. The papers covered such aspects as the administrative structure and privileges of Armenian communities in Ukraine, social realities, cultural influences, church and religion, identity and literature, and art and architecture. Many of the papers were based on archival materials or took a fresh look at the field, at once reflecting an on-going, lively interest, and one of the goals of the conference : to shed new light on the Armenian-Ukrainian relations. [...] the conference was an important step towards realizing one of the fundamental and long-standing elements of the mission of the Armenian Studies Program at Michigan to act as catalyst for promoting and fostering Armenian Studies in various parts of the world. It is hoped that the precedent set in Lviv will involve a pattern of periodically held conferences. The paper will be posed on the websites of both the Armenian Studies Program and the other sponsoring organizations at the same time as plans are developed to publish the proceedings as a volume in English. »<sup>20</sup>.*

---

voie du développement des écoles nationales et de l’activité d’édition), par des persécutions religieuses (liquidation de l’autonomie de l’Église par suite de l’union avec Rome). Toutes ces formes de discrimination et de persécutions religieuses, parfois très raffinées, destinée en fin de compte à anéantir les peuples, en tant qu’organismes nationaux particuliers, s’observent successivement dans l’histoire du peuple ukrainien au XVIIIe siècle et dans celle des colonies arméniennes en Ukraine durant cette même période”.

<sup>18</sup> “la situation des colons arméniens sur les terres ukrainiennes qui, alors, faisaient intégralement partie de la Pologne”.

<sup>19</sup> Na przykład: Irina Haiuk, *Virmens’ka cerkva Ukraini*, L’viv 2002.

<sup>20</sup> International Conference on Ukrainian-Armenian Relations Lviv, May 29-31, 2008, Peter Jacyk Centre for Ukrainian Historical Research of the Canadian Institute of Ukrainian Studies University of Alberta; University of Michigan Department of Near Eastern Studies; Ukrainian Catholic University, Institute of Ukrainian Archeography of the Ukrainian Academy of Sciences, Lviv Branch.

Au cours du débat on traitait l'Ukraine comme un état qui existe sans discontinuité depuis le Moyen Âge. Elle était présentée comme un lieu de refuge pour les Arméniens, comme leur point de repère et l'organisme qui avait rendu possible leur évolution économique et culturelle. Dans les discours des historiens, l'état polonais était presque absent; alors l'état où les Arméniens se rendaient régulièrement durant des siècles, où ils édifiaient leur prospérité, où ils élevaient leurs églises. Par contre on pouvait y entendre le terme "Galicie", non pas au sens de la province créée par les Autrichiens des territoires obtenus pendant les partages du Royaume Polonais, existant uniquement dans les années 1772-1918, mais d'une réalité vague et presque immémoriale dont les frontières restaient indéfinies. Les rois polonais, qui avaient accordé aux Arméniens des privilèges de toutes sortes, n'avaient pas de noms, le titre du colloque suggérant, qu'ils étaient des souverains ukrainiens. Les liaisons politiques, économiques et culturelles avec d'autres régions de la Pologne n'étaient pas l'objet du débat, vu que ces dernières avaient été situées au delà des frontières de l'Ukraine, soit actuelles, soit – selon les conférenciers – celles d'autrefois.

Un des chercheurs ukrainiens modernes construit cette réflexion : "Several authors, in writing about Armenians in the archdiocese of Lviv, refer to them as Polish Armenians or Armenians in Poland. However, the Armenians actually settled in Ukrainian territories, which only came under Polish domination after the loss of independence in 1340. For some unexplained reason, the Armenians seem to have preferred not to settle on Polish territories"<sup>21</sup>. Notons cette citations très attentivement. Après avoir formé sa conscience historique à la base des écrits de Dachkévytch il comprends la nature des Arméniens comme un acte unique qui s'était produit dans les temps ruthènes (pour lui: ukrainiens), avant que Lvov est devenu une ville polonaise. Il conçoit cette circonstance comme décisive pour les siècles postérieures. Il voit dans les motifs de la décision sur le choix de lieu, les raisons ethniques plutôt qu'économiques. Il s'imagine des villes habitées par les Arméniens par le biais de l'identité ethnique de leurs environs ruraux, tout en oubliant de l'appartenance politique et de la hiérarchie culturelle formées pendant des siècles<sup>22</sup>.

L'approche historiographique qui éveille des mécompréhensions si importantes du phénomène analysé fait naître en même temps des protestes dues tant aux sources qu' à la théorie. Je présenterai la révision des reproches principaux.

---

<sup>21</sup> Dmytro Blażejovskij, *Ukrainian and Armenian Pontifical Seminaries of Lviv (1665-1784)*, Rome 1975, p. 86.

<sup>22</sup> Sur la formation de la hiérarchie culturelle dans cette région cf. Andrzej A. Zięba, *Kultura Galicji, dans Społeczeństwo, kultura, inteligencja. Studia historyczne*, red. Elżbieta Ormian, Grzegorz Nieć, Kraków 2009, p. 641-671.

Au Moyen Âge, l'État nommé Ukraine n'existait pas. Admettons même que l'État ukrainien corresponde à la Ruthénie kiévienne, ce nom aurait dû se rapporter aussi aux principautés ruthéniennes à la base desquelles se forma plus tard l'État russe. En réalité, depuis longtemps l'ancienne Ruthénie fut le berceau de trois contemporains peuples-etats européens – russe, ukrainien et biélorusse, et les descendants de ses créateurs et sujets vivent aussi dans les nations polonaise, slovaque, hongroise en raison des processus identitaires complexes, pourtant il y a toujours ceux qui préfèrent utiliser la notion ethnique traditionnelle - les Ruthènes (de Carpathes). Les frontières culturelles entre les Ruthénies commencèrent à se former après l'incorporation de la Ruthénie aux états lituanien et polonais. La présence de l'état polonais - importante en particulier pour la compréhension de l'histoire des Arméniens - a commencé dans la première moitié du XIVe siècle pendant le règne de Casimir le Grand. La nouvelle division des territoires de la Ruthénie - introduite dans la convention de 1596 engageant union entre Pologne et Lituanie - était une autre première pierre de différenciation de la Ruthénie.

Un long processus conduisit à la transformation d'une partie de la Ruthénie polonaise en Ukraine, et de la Ruthénie lituanienne en Biélorussie. La Ruthénie - moscovite où persistait la continuation de l'élite politique enracinée dans les temps de la Ruthénie de Kiev, restée en dehors de la Confédération polono-lituanienne - fut à l'origine de la Russie. Une différenciation linguistique, c'est-à-dire, la présence d'une grande variété des parlers locaux, ne prouve guère l'existence du peuple ukrainien à cette époque-là. Il n'était même pas évident que leur multiple base donnerait origine seulement à trois langues littéraires modernes. Les initiatives politiques à caractère organisateur entreprises alors ont été continuées sans interruption jusqu'à nos jours uniquement en Russie. Pourtant, on ne peut pas parler de continuation ukrainienne de l'élite ruthène sur les terrains incorporés à la Pologne parce que les boyards ruthènes sont devenus une partie de la nation politique polonaise (la noblesse). Comme elle n'était pas capable de survivre, la nouvelle élite ethnique ruthène se créait sur ce territoire à deux reprises: au XVIIe siècle (Cosaque) et au XIXe (ukrainien), dans les deux cas se nourrissant de la tradition populaire. La notion de l'"Ukraine" fonctionnait au départ comme "la terre se trouvant à la frontière et aux limites". Elle désignait la partie sud-est de Lituanie et puis de Pologne. A partir de 1569 le nom de l'"Ukraine" se rapportait aux voïvodies de Kiev, Bratslav et Tchernihiv. Les Ruthènes habitant les territoires les plus importants de la diaspora arménienne ici analysée (le villes

de Lvov, Kamieniec Podolski, Loutsk) n'utilisaient pas ce nom avant le tournant du XIXe au XXe siècle.

Au XVIe siècle on ne savait rien de la prétendue installation des Arméniens sur les territoires de l'État de Volhynie et de Galitch (en polonais Halicz) ou de la principauté de Kiev. Un observateur attentif de la vie des Arméniens de Lvov, Martin Gruneweg de Gdansk, nota que les Arméniens s'y étaient installés sous le règne du roi Casimir le Grand (vers la moitié du XIVe siècle)<sup>23</sup>. Au XVIe siècle, pour des motifs purement polémiques, voulant prouver qu'ils n'étaient guère des intrus sur ces terrains où ils étaient arrivés bien avant ceux qui actuellement y exerçaient le pouvoir, ils construisirent un mythe généalogique. Ils se servirent d'un document délivré - à ce qu'on disait - par un prince ruthène (dont la personnalité restait inconnue), qui les avait invités dans son pays, en leur promettant la liberté pour trois ans<sup>24</sup>. Cette "trouvaille" historique ressemblait probablement aux documents d'un célèbre patriote tchèque Vaclav Hanka (fabriqués au début du XIXe siècle, mais retenus originaires du XIIIe/XIVe siècle) et servant au même but (légitimation du faible devant le partenaire plus puissant). En vérité, les Arméniens ne possédaient aucun document délivré par les princes ruthènes. La théorie qui parle des conditions particulièrement favorables, dont ils jouissaient dans la principauté de Volhynie et de Galitch, tient de la pure imagination, une fantaisie créée à la base de l'ancienne mystification. Presque tous les privilèges dont jouissaient ces émigrés, sujets de l'État polonais, leur avaient été accordés par les rois de Pologne étaient valables pour le territoire du Royaume de Pologne. Quelques privilèges qui étaient attribués par les rois de Hongrie, des grands-ducs de la Lituanie et des hospodars de Moldavie, étaient exceptionnels<sup>25</sup>. Admettons même que les Arméniens se soient établis dans les principautés ruthènes déjà à la fin du XIIIe siècle, ils restèrent sous l'autorité des souverains locaux seulement pendant quelques dizaines d'années et jamais plus. Cependant en Pologne, leurs nombreuses générations vécurent pendant presque six siècles. Après les partages de la Pologne, en Galicie autrichienne, où les Polonais continuaient à dominer la culture et

<sup>23</sup> Die Aufzeichnungen des Dominikaners Martin Gruneweg (1562-ca.1618) über seine Familie in Danzig, seine Handelsreisen in Osteuropa und sein Klosterleben in Polen, ed. Almut Bues, Bd. 2, Wiesbaden 2008, p. 666.

<sup>24</sup> Franciszek Zachariasiewicz, *Ormianie w Polsce*, p. 10; Archiwum Główne Akt Dawnych (Varsovie), *Metryka Koronna* t. 187, k. 139-139v: Oblata privilegiorum certorum a serenissimis regibus Poloniae et ducibus Russiae ac Masoviae Armenis Leopoliensibus super varia iura, libertates et consuetudines concessorum, cf. Ya. Dachkévytch, *Les Arméniens à Kiev (jusqu'à 1240)*, 'Revue des Études Arméniennes' nouvelle série, vol. 10, 1973-1974, p. 341-356 (§ 7 Est-il vrai que des troupes arméniennes soient venues à Kiev en 1062 ?).

<sup>25</sup> Ferdinand Bischof, *Urkunden zur Geschichte der Armenier in Lemberg*, 'Archiv für Kunde österreichischer Geschichtsquellen' 32, Wien 1865; *Privilegia nationum civitatis Leopoliensis (XIV-XVIII saec.)*, ed. Miron Kapral, dans *Monumenta Leopolitana*, vol. II, Lviv MM; *Zbiór dokumentów znajdujących się w bibliotece hr. Przędzieckich w Warszawie*, red. Adam Chmiel, Kraków 1890; Janusz Kurtyka, *Repertorium podolskie. Dokumenty do 1430 r.*, 'Rocznik Przemyski' 40, 2004, p. 127-269.



l'économie, et vers la moitié du XIX siècle reprirent leur ancien rôle dans l'administration et dans la vie politique (un compromis fait entre l'élite politique polonaise, c'est-à-dire noblesse demeurant à la campagne, et l'Autriche leur ayant donné une vaste autonomie). Après la Première Guerre Mondiale l'ancienne Galicie a été totalement incorporée à l'état polonais. Je présenterai plus tard les attitudes des Arméniennes par rapport aux guerres polono-ukrainiennes pour la Galicie orientale (1918-1920) et de changement définitif de leur appartenance politique (1944). Il suffit de constater ici que les Arméniens, appelés ukrainiens par les historiens ukrainiens modernes, n'habitaient jamais en fait ni sous le pouvoir Ukrainien ni dans un état qui portait le nom ukrainien.

Nous ne savons rien de la situation des Arméniens dans la période précédant l'annexion des principautés ruthènes à la Pologne. Nous n'avons à notre disposition aucune source écrite de cette époque. La liberté religieuse des Arméniens dans la principauté de Volhynie et de Galich est une légende. Nous n'avons pas d'informations sur l'existence des églises arméniennes à cette époque. Le premier privilège autorisant l'évêque arménien Grégoire (Gregorius) à s'installer à Lvov et à étendre sa juridiction à tous les Arméniens, fut délivré par le roi de Pologne Casimir le Grand en 1367<sup>26</sup>. Avant, la hiérarchie de l'Église orthodoxe préservait sa position privilégiée, empêchant activement et d'une façon efficace la fondation des évêchés des autres églises chrétiennes sur "son territoire canonique". Son efficacité finit avec le changement de l'appartenance politique de ces terres. De nouveaux souverains catholiques ne voyaient pas de besoin d'accorder la politique ecclésiastique aux intérêts de l'Église orthodoxe par rapport aux différents groupes ethno-religieux. En Ruthénie surgirent alors une métropole latine à Galich (transférée quelque temps après à Lvov)<sup>27</sup> et un diocèse arménien avec son siège à Lvov. Les Lituaniens, qui avaient annexé la Volhynie et la principauté de Kiev, toléraient l'activité du clergé des trois confessions<sup>28</sup>.

Les Arméniens n'avaient jamais eu aucune "autonomie" (ni à l'époque ruthène, ni polonaise), tout au plus avaient-ils le droit à quelque forme d'autogestion. Nous ne savons pas non plus si elle existait sous l'autorité des princes ruthéniens. Seul le roi polonais Casimir le Grand garantit leur autogestion religieuse et juridique formellement et par écrit dans la chartre des privilèges qui en 1356 conféra à la ville le droit de Magdebourg (allemand). Cet acte

---

<sup>26</sup> Warszawa, Archiwum Główne Akt Dawnych, Zbiór dokumentów pergaminowych, no 6197; Aleksander Czołowski, Cenny zabytek, dans 'Gregoriana' 1, 1936, p. 11-12.

<sup>27</sup> Władysław Abraham, Powstanie organizacji kościoła łacińskiego na Rusi, t. 1, Lwów 1904.

<sup>28</sup> Krzysztof Stopka, The religious culture of Polish Armenians (Church-Public Structures and Relations) 'Acta Poloniae Historica' 101, 2010, p. 173.

donna aux Arméniens la faculté de choisir entre le droit allemand et le leur<sup>29</sup>. Sous le règne de Louis Ier d'Anjou, roi de Pologne et de Hongrie ils réussirent à créer un tribunal d'échevins, organisé d'après le modèle allemand<sup>30</sup>. Pour juger, ce tribunal appliquait l'ancien droit arménien codifié au XIIIe siècle. Après quelques modifications, il fut approuvé par le roi de Pologne Sigismond Ier sous le nom *Statuta iuris armenici* en 1519<sup>31</sup>. Ce droit fut appliqué jusqu'à la fin du XVIIIe siècle dans toutes les localités arméniennes en Pologne ayant leur système d'autogestion. Pourtant il ne faut pas oublier que même dans les villes qui avaient des tribunaux arméniens, certains Arméniens acceptaient le droit allemand, ou habitaient dans des quartiers dans lesquels le droit arménien n'était pas en vigueur (par exemple Podzamcze de Lvov qui appartenait à la juridiction du staroste royal). Même si les Arméniens avaient leur juridiction, ils dépendaient des conseils municipaux de droit allemand auxquels – en tant que non-catholiques - ils n'avaient pas accès. L'une des conditions qu'il fallait satisfaire pour avoir une représentation dans les institutions de droit allemand était la confession catholique. Cela explique la position privilégiée de la population polonaise, allemande et italienne, toutes les trois catholiques, dans les villes de l'ancien Royaume de Pologne. La municipalité de Lvov au XVe siècle, lorsqu'elle était encore dominée par les colons allemands, pour pouvoir surveiller l'ensemble du système juridique de la ville, s'ingéra dans le tribunal arménien (en 1467). Le tribunal arménien ne fut pas supprimé, mais désormais il était présidé par le juge (*advocatus*) élu selon le droit allemand<sup>32</sup>.

Yaroslav Dachkévytch décrit le tribunal arménien comme arméno-polonais. Cette définition ne trouve aucune justification dans les sources. Le droit en vigueur dans ces tribunaux était uniquement arménien, ses membres n'étaient pas polonais non plus, sauf le président (initialement d'ailleurs de nationalité allemande). À Kamieniec Podolski restante au pouvoir la société latine (germano-polonaise) pendant longtemps refusait aux Arméniens le statut de citoyens. De même, sous le règne de Casimir Jagellon (1454-1492) ils étaient considérés habitants (*incolae*), et non pas citoyens de plein droit (*cives*). De ce temps-là, dans la ville fonctionnaient trois tribunaux : l'un pour les jugements des causes de droit allemand, l'autre - arménien, le troisième – ruthène. Les tribunaux arméniens -dans celles-là et encore d'autres villes du Royaume de Pologne faisaient partie du système juridique de l'État

---

<sup>29</sup> Akta grodzkie i ziemskie z czasów Rzeczypospolitej polskiej z archiwum tzw. Bernardyńskiego we Lwowie, Ed. X. Liske, vol. III, Lwów 1872, nr V, p. 13-17.

<sup>30</sup> Oswald Balzer, Sądownictwo ormiańskie w średniowiecznym Lwowie, Lwów 1909, p. 16-41.

<sup>31</sup> Statuta iuris Armenici, ed. Oswald Balzer, dans Corpus iuris Polonici, vol. III, Kraków 1906, no 215, p. 401-538. Cf. Oswald Balzer, Statut ormiański w zatwierdzeniu Zygmunta I z r. 1519, Lwów 1910; Marian Oleś, The Armenian Law in the Polish Kingdom (1356-1519), Rome 1966.

<sup>32</sup> Oswald Balzer, Sądownictwo ormiańskie w średniowiecznym Lwowie, Lwów 1909, p. 16-41.

polonais. Ils prononçaient les jugements au nom du roi de Pologne. Les Arméniens qui pouvaient avoir recours au tribunal royal, le faisaient très souvent<sup>33</sup>.

Le Grand-Duché de Lituanie, où la population était beaucoup plus variée du point de vue confessionnel, modifia le droit allemand, en éliminant la condition qui interdisait aux non-catholiques d'exercer des fonctions dans l'administration municipale. En Lituanie, les Arméniens (et les Ruthènes) étaient membres du conseil municipal aux côtés des Polonais et des Allemands. Et justement là, au coeur de l'ancienne Ruthénie kiévienne, les Arméniens, n'avaient développé ni leur droit, ni leur système d'autogestion juridique<sup>34</sup>. Évidemment, à cause de cette spécificité des relations dans les villes lituaniennes, ils n'en avaient simplement pas besoin<sup>35</sup>.

Au cours de leurs migrations, les Arméniens continuaient incessamment à grader leur propre patrimoine culturel, mais ils étaient aussi sujets à une acculturation incessante: perse en Perse, turque en Turquie, kiptchak en Crimée et dans les steppes de la Mer Noire. Une identité unissant les trames arméniennes avec des traits de cultures locales, résultait de ces deux processus parallèles. Une des vagues d'émigrés arméniens, qui s'était établie en Ruthénie et en Pologne, usait le kiptchak comme langue de communication à l'intérieur du groupe<sup>36</sup>. Les villes de la Ruthénie polonaise avaient un caractère pluriethnique. Toutefois, on y assistait aussi bien à l'acculturation qu'à l'assimilation, lentes mais efficaces. Dès la première période, suite aux contacts directs avec les Ruthènes, une population locale beaucoup plus nombreuse, les Arméniens assimilèrent la langue et les coutumes de leurs voisins. Cela explique une grande diffusion de noms ruthènes, des changements de syntaxe et de vocabulaire. À Kiev, incorporé à la Pologne seulement en 1569, l'influence du ruthène, un important facteur de l'acculturation, dura beaucoup plus longtemps. Martin Gruneweg, passant en 1584 par Kiev, nota que les Arméniens " ils connaissent peu l'arménien, seulement

---

<sup>33</sup> Krzysztof Stopka, Die Stadt, in der die Polen Deutsche genannt werden: Zwischenethnische Interaktion in Kam"janec'-Podils'kyj in der Darstellung armenischer Quellen aus der Zeit um 1600, w: Litauen und Ruthenien. Studien zu einer transkulturellen Kommunikationsregion (15.-18. Jh.), Hrsg. von Stefan Rohdewald, David Frick, Stefan Wiederkehr, Forschungen zur osteuropäischen Geschichte, Bd. 71, Wiesbaden 2007, p. 67-110.

<sup>34</sup> Yaroslav Dachkévytch, Les Arméniens à Kiev (de la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle), dans Armenian Studies. Études arméniennes. In memoriam Haig Berberian, Lisboa 1986, p. 185-214.

<sup>35</sup> Krzysztof Stopka, Die Armenier im Königreich Polen zum Zeit von Martin Gruneweg, w: Martin Gruneweg (1562-nach 1615). Ein europäischer Lebensweg, ed Almut Bues. Deutsches Historisches Institut Warschau. Quellen und Studien, hg. Von Eduard Mühle, Bd. 21, Wiesbaden 2009, s. 137-166.

<sup>36</sup> Yaroslav R. Dachkévytch, Who are Armeno-Kipchaks? (On the Ethnical Substrate of Armenian Colonies in the Ukraine), REA NS 16, 1982, p. 357-416.

le ruthène<sup>37</sup>. En se convertissant au catholicisme, ce qui était assez fréquent, les Arméniens de Lvov, eux-aussi, pouvaient facilement être germanisés dans cette première période.

Au XVI<sup>e</sup> siècle la situation linguistique dans les villes de l'ancienne Ruthénie subit un rapide changement, qui porta à l'établissement de la nouvelle hiérarchie des langues. Le polonais continuait à repousser avec conséquence l'allemand et le ruthène et il s'étendait petit à petit à tout l'espace urbain. Le rythme de ce changement était plus rapide à Lvov et plus lent à Kamenets, chef-lieu de la voïvodie de Podolie, située près de la frontière moldave. À la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, bien que la connaissance du ruthène ne soit pas encore totalement disparue, la polonisation était déjà un fait accompli. Quant aux Allemands de Lvov, Martin Gruneweg constata: "Encore de nos jours il y a dans cette ville des Allemands mieux situés que les autres ethnies et ayant leur représentants dans le Conseil [Municipal]. Parmi les familles les plus nobles il y a des noms purement allemands, qui encore aujourd'hui prouvent que [jadis] l'importance des Allemands y avait été très grande. Parce que plusieurs noms de famille avaient été traduits en polonais ou simplement altérés par les descendants d'anciens colons, ils n'ont plus aucune signification en allemand. Encore aujourd'hui les vieux bourgeois signalent que toutes les autres ethnies de cette ville imitaient les Allemands dans leur façon de se vêtir et de se comporter. J'ai rencontré parmi les bourgeois et les bourgeoises les plus riches [des personnes] vêtues complètement à l'allemande, cependant hors le polonais, ils ne connaissaient aucune autre langue".<sup>38</sup> Ce processus se développait plus longuement à cause d'une barrière religieuse. Mais la réception de la culture polonaise était universelle. Pour des Ruthènes l'acte de l'union polono-lituanienne se traduisait par une égalité juridique absolue, les magnats et la noblesse ruthène orthodoxe pouvait accéder aux postes d'état les plus importants<sup>39</sup>. C'est avec cet argument que les Ruthènes, les bourgeois de Lvov voulaient obtenir une égalité juridique absolue en 1572 qui se manifesterait p. ex. par l'accès de leurs

<sup>37</sup> „wenich können die Armenische sprache, nur reusisch”. Die Aufzeichnungen des Dominikaners Martin Gruneweg, Bd. 2, s. 887.

<sup>38</sup> “Noch heuttigs tages sein in dieser Stat die Deutzen vor anderer natzion mehr und angeneher, sitzen auch ihm Rhatte. Untter den vornemsten geschlechtern sein eittel deutze namen, welche noch heutthe betzeigen, das da von den deutzen ein gros wesen war. Wiewol fiele namen gar auf polnisch getolmetzt werden oder von den nachkömlingen also geradbrecht, das sie keine deutze verstandtnusse in sich haben. Es tzeigen noch die alten burgen, das sich alle andere natzionen dieser Statt den Deutzen in kleidunge, in geberden nachhielten. Ich fantt noch in der erste buerger und buergerin gnug auf die deutze manier gekleidett, ob sie schon ohnne polnisch kein ander wort wuesten”. Ibidem, p. 666.

<sup>39</sup> Le roi Sigmund Auguste, lui-même interprétait l'acte de l'union de Lublin de la sorte: habentes rationem laudabilis actus unionis Regni Poloniae cum Magno ducatu Lithuaniae, in proxime preterito Conventu Regni generali Lublinensi iam determinati, post cuius determinationem omnes dignitarios, senatores et officiales tam spirituales, quam saeculares Magni Ducatus Lithuaniae, terrarumque Volhyniae et Podlachiae, etiam ritus Graeci fideique Ruthenicae inter proceres Regni Poloniae cooptavimus et coaequavimus, cumque iam inter dignitarios Regni Poloniae Magnique Ducatus Lithuaniae et dominiorum nostrorum eiusmodi aequalitas est unita et determinata, multo magis inter minoris inferiorisque conditionis homines similis observetur aequalitas necesse est. Socialna borot'ba v misti L'vovi v XVI-XVIII st. Zbirnyk dokumentiv, Lviv 1961, no 5, s. 27-28.

fils à l'enseignement dans toutes les écoles latines de Lvov mais aussi dans tout Royaume de Pologne. Les Ruthènes de Lvov affirmaient : "les Arméniens de Lvov et les Juifs n'ont pas les mêmes relations avec des Polonais, comme notre nation ruthène »<sup>40</sup>. Ils rapprochaient au Conseil municipal qu'il n'a pas assez d'estime pour: "l'union qui était établie par le serment de S.M. pour les deux nations, polonaise et ruthène »<sup>41</sup>. L'ethnicité ruthène se manifestait par la religion orthodoxe en particulier.

Le même phénomène caractérisait aussi les Arméniens. Siméon Lehac'i, un Arménien de Zamosc, dont les parents étaient arrivés en Pologne de la Crimée au XVI<sup>e</sup> siècle, décrivait les Arméniens de la manière suivante: « Ils ne connaissent plus l'arménien. Ils parlent polonais et kiptchak, une langue des Tartares »<sup>42</sup>. Le polonais beaucoup plus tôt, c'est - à - dire, déjà dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle fut utilisé dans tous les actes judiciaires et dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> éloigna presque totalement les autres. L'arménien, dans sa version classique, survécut uniquement dans la liturgie<sup>43</sup>. Avec la langue, les Arméniens continuaient à assimiler aussi la mode et les coutumes de la noblesse polonaise<sup>44</sup>. Martin Gruneweg, cité déjà à plusieurs reprises, nous offre l'exemple très éloquent d'une jeune fille arménienne, passionnée par les livres polonais. Son père, traditionaliste endurci, avait peur que l'assimilation à la culture polonaise ne la porte à la conversion au catholicisme. „Je m'étonne, honorable père que Vous, vivant depuis si longtemps en Pologne, Vous mainteniez [les coutumes] turques; Ne serait-il donc pas mieux, si – pour avoir le coeur tranquille - Vous m'enfermiez à la turque [à la maison] en m'obligeant à voiler le visage“<sup>45</sup>. Le point de vue de cette fille arménienne est devenu représentatif pour un courant de changement caractéristique pour tout le groupe, et c'est ainsi que l'identité polono-arménienne se formait donnant à la fin le type d'arménien polonais, et dans la langue arménienne une notion de *Lehahayer* s'est apparue.

---

<sup>40</sup> Ibidem, no 23, p. 71-73.

<sup>41</sup> Ibidem, no 29, p. 87.

<sup>42</sup> Simeon Lekhaci, Putevye zametki, trad. Margo Darbinyan, Moskva 1965, p. 248. Mikolaj Torosowicz, évêque arménien de Lvov qui ne parlait pas latin, a prononcé le credo en polonais, et il était traduit en latin par Rafal Korsak, de l'Église grecque-catholique ruthène de Pinsk, Rafał Korsak. Acta S. Congregationis de Propaganda Fide Ecclesiam Catholicam Ucrainae et Bielarusjae spectantia, vol. 1, éd. Athanasius Welykyj, Romae 1953, no 259, p. 149-150.

<sup>43</sup> Edward Tryjarski, Ze studiów nad rękopisami i dialektem kipczackim Ormian polskich, 'Rocznik Orientalistyczny', 23, 1960, s. 7-55.

<sup>44</sup> Deux apprentis (gesellen) sont arrivés de Lvov à Varsovie en 1581, un italien et un autre arménien. L'italien portait le costume italien tandis que l'arménien - polonais. Die Aufzeichnungen, p. 625.

<sup>45</sup> „Wunder ists, guentiger Her Vatter, das Eur Lieben so lange in Polen wonen und eich noch der Turkschen weise haltet, wers doch schir besser, das ir mich um friede eures hertzens nach Turkscher weise verschliesset und mitt tzugedektem angesichte lieset gen“. Die Aufzeichngen des Dominikaners Martin Gruneweg, p. 1068.

Les Arméniens n'étaient pas persécutés en Pologne de façon collective, ce qui n'empêchait pas les conflits individuels, la rivalité économique et les antagonismes avec d'autres groupes citadins. Leurs nombreux privilèges, accordés tant par les rois de Pologne, que par les grands seigneurs, en constituent une preuve suffisante. Ils s'accommodèrent aux besoins et aux intérêts de l'élite politique, sociale et culturelle du Royaume. Ils se spécialisèrent principalement dans le commerce avec les pays lointains. De la Perse et de l'Empire ottoman, ils importaient notamment des tissus, des broderies, des bijoux, des armes, des épices et des essences aromatiques, c'est-à-dire des marchandises dites «turques» ou «arméniennes»<sup>46</sup>. Au XVIIIe siècle, ils fondaient dans les domaines des magnats des ateliers où ils produisaient des articles recherchés par les nobles (surtout les ceintures pour les manteaux à la polonaise). La relation organique qui se créa entre les artisans arméniens et leurs clients polonais était un phénomène significatif—parce que l'importation par leur entremise des objets de l'Orient apporta une profonde orientaliation de la culture polonaise<sup>47</sup>. Sebastien Petricius de Pilzno, professeur de l'université de Cracovie, récriminait contre les Arméniens qui «gagnaient les faveurs des grands seigneurs et, quand ils le pouvaient, ruinaient les Polonais»<sup>48</sup>. Leur réseau d'intérêts commerciaux couvrait pratiquement tout le pays. On pouvait les rencontrer aux marchés de Jaroslav, Przemyśl, Lublin, Toruń, Poznań, Gniezno, Gdansk, Cracovie, Varsovie et d'autres villes, plus petites. Le commerce arménien ne se limitait absolument pas au territoire de l'actuelle Ukraine<sup>49</sup>.

Les restrictions imposées au commerce arménien étaient une conséquence des privilèges qui avaient été accordés aux municipalités de droit allemand. Les Arméniens pourtant arrivaient presque toujours à les contourner. Ils étaient capables de repousser avec succès les groupes plus faibles. Avant la fin du XVIe siècle, ils réussirent à chasser de Lvov presque tous les Ruthènes. Même les patriciens catholiques commencèrent à s'inquiéter de leur propre futur<sup>50</sup>. Les tensions dues à la rivalité économique devinrent un élément quotidien de la vie urbaine seulement à Lvov. À Kiev, Kamenets, Louck, Kiev, ainsi que dans les villes privées

<sup>46</sup> Mirosława Zakrzewska-Dubasowa, *Ormianie zamojscy i ich rola w wymianie handlowej i kulturalnej między Polską a Wschodem*, Lublin 1965; eadem, *Ormianie w dawnej Polsce*, s. 111-183; Yaroslav R. Dachkevych, *Les marchandises arméniennes en Ukraine, Pologne et Lithuanie au XVIIe siècle*, REA 15, 1981, p. 341-354 ; Krzysztof Stopka, *Ormianie w Polsce dawnej i dzisiejszej*, Kraków 2000, p. 44-58.

<sup>47</sup> Mirosława Zakrzewska-Dubasowa, *Ormianie w dawnej Polsce*, s. 156-168; *Ormianie polscy. Odrębność i asymilacja – katalog wystawy zorganizowanej przez Muzeum Narodowe w Krakowie*, Kraków 1999.

<sup>48</sup> Après Sadok Barącz, *Rys dziejów ormiańskich*, p. 116.

<sup>49</sup> Il suffit de voir les actes de la cour arménienne de Lvov, conservés à partir de l'année 1537. *Centralnyi Derzhavnyi Istorichnyi Archiv Ukrainy u mista Lvova*, fond. 52, opys 2, sprava 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, etc. Cf. aussi: *Die Aufzeichnungen des Dominikaners Martin Gruneweg*, Bd. I-III, passim.

<sup>50</sup> Krzysztof Stopka, „Nasza polska nacja”. *Kształtowanie się patriotyzmu polskiego wśród Ormian w okresie staropolskim*, dans *Formuły patriotyzmu w Europie Wschodniej i Środkowej od nowożytności do współczesności*, red. Andrzej Nowak, Andrzej A. Zięba, Kraków 2009, p. 40-41.

de Zamosc et Stanislavov, elles étaient inconnues ou insignifiantes. Pour se défendre contre les patriciens catholiques, les Arméniens recouraient aux alliances avec les nobles polonais ou bien cherchaient la protection auprès du roi de Pologne. Malgré leurs efforts, les bourgeois polonais étaient incapables de faire face à la concurrence des Arméniens, soutenus par leurs puissants protecteurs. Ne pouvant faire autrement, ils se limitaient à des tentatives occasionnelles de revanche. La revanche n'était pas une expression de conflit entre les Arméniens et les Polonais, mais seulement entre les Arméniens et les bourgeois. Les Polonais étaient présents de deux cotes du conflit, et les Arméniens eux-mêmes ne comprenaient pas ces antagonismes dans les termes de la collision inter-ethnique. Ajouter à ce phénomène un aspect national n'est qu'un malentendu. Considérant la culture et l'identité nationale sans aucun doute polonaises des nobles alliés des Arméniens, on pourrait aussi bien qualifier cette alliance comme une preuve de l'amitié arméno-polonaise<sup>51</sup>.

Les Arméniens n'étaient pas discriminés dans leur accès à l'éducation. Les écoles arméniennes fonctionnaient près des églises, les jeunes Arméniens fréquentaient aussi les écoles catholiques. L'union avec Rome leur ouvrit les portes de toutes les institutions scolaires. Le nonce apostolique en Pologne Antonio Pignatelli écrivait en 1662 à la Sacrée congrégation pour la propagation de la foi (*Sacra Congregatio de Propaganda Fide*) à Rome que l'archevêque arménien n'était pas content des études que les arméniens exécutaient chez les jésuites, puisque sauf le savoir, ils apprenaient le rite romain, et puis ils entraient aux couvents catholiques, jésuites en plus<sup>52</sup>. En 1666 à Kamieniec Podolski la plupart des sages (*seniores*) arméniens parlaient latin. Les missionnaires catholiques (les Théatins) affirmaient que les Arméniens n'avaient pas peur des écoles latines, "car d'après une longue expérience, ils savaient que les enfants formés par des professeurs qui ne connaissaient pas l'arménien, ne changeaient pas souvent ou jamais de religion"<sup>53</sup>. En 1616 on a ouvert la première imprimerie arménienne mais quelque temps après celle-ci cessa son activité. Sa fermeture fut due non pas aux persécutions, mais à la faillite<sup>54</sup>. Les Arméniens étaient habitués à utiliser les livres liturgiques sous forme de manuscrits et ils achetaient les livres laïques et religieux imprimés en polonais et en latin<sup>55</sup>.

---

<sup>51</sup> Ibidem, p. 47-54.

<sup>52</sup> *Litterae nuntiorum apostolicorum historiam Ucrainae illustrantes*, éd. Athanasius G. Welykyj, vol. X, Romae 1965, nr 5144, p. 273.

<sup>53</sup> *Dzieje zjednoczenia Ormian polskich z Kościołem rzymskim w XVII wieku*, p. 62, 139.

<sup>54</sup> Jarosław Dachkevych voyait, lui-même, la raison de la malfortune de cette antreprise dans: „les difficultés financières et ensuite la mort de Hovhanès [imprimeur]”. Cf. *L'imprimerie arménienne à Lvov au XVII siècle*, REA, 6, 1969, s. 369.

<sup>55</sup> Edward Różycki, *Książka w środowisku Ormian lwowskich w XVI-XVII wieku*, 'Roczniki Biblioteczne' XLIV, 2000, p. 217-245.

Les Arméniens ne se solidarisaient pas avec la population ruthène<sup>56</sup>. Même pendant la période de fortes tensions dues à l'introduction du calendrier grégorien par les catholiques, les Ruthènes n'obtinrent de leur part aucun support. Ils restèrent indifférents aux appels à la solidarité lancés par le patriarche orthodoxe de Constantinople. Les Ruthènes reprochaient ouvertement aux Arméniens de Lvov, qu'étant eux-mêmes victimes de chicanes, ils ne leur avaient offert ni conseil, ni assistance<sup>57</sup>. Mais à quoi l'alliance avec un groupe vraiment marginal leur aurait-elle servi ? Quant à eux, ils ont réussi à s'opposer à l'imposition du nouveau calendrier. Les tensions sociales fortes - qui se produisaient dans cette partie du Royaume de Pologne entre les riches, privilégiés et les pauvres, défavorisés - amenèrent à la situation où les Arméniens, Juifs et les Polonais luttèrent ensemble dans la période des combats des cosaques ukrainiens avec la noblesse. Pendant l'insurrection de Bohdan Khmelnytsky (1648), ils étaient impitoyablement tués, volés et chassés du territoire ou cet héros national ukrainien organisait son état. Un voyageur orthodoxe, Paul d'Alep, louait un hetman cosaque qui, « après avoir pris d'assaut plusieurs villes, extermina leurs habitants étrangers, y compris les Arméniens, méchants et hérétiques »<sup>58</sup>. Jaroslav Dachkévytch essaya mettre en doute l'authenticité de cette source en lui attribuant le caractère purement rhétorique et non pas informatif. Cependant Paul d'Alep écrit concrètement, énumère les noms des villes où se déroulaient les persécutions cosaques des Arméniens, il décrit les maisons arméniennes, apprécie leur confort et il est satisfait de les voir servir aux orthodoxes. Selon Dachkévytch, cela était tout à fait différent : les Arméniens servaient dans l'armée cosaque, étaient hostiles par rapport aux Polonais, complotaient contre eux, brisaient l'embargo mis sur le commerce avec des Cosaques; d'où ils étaient traités par les Polonais comme un élément politique clandestin<sup>59</sup>. C'étaient des constatations tendancieuses. Les ordres des cosaques recrutaient des individus

<sup>56</sup> Władysław Łoziński, *Patrycjat i mieszczaństwo lwowskie w XVI-XVII wieku*, Lwów 1902, p. 296-297. L'auteur écrit de la hostilité mutuelle des Arméniens et des Ruthènes. Jarosław Dachkevytch met en question ce jugement, admettant qu'elle était formulée d'après une seule source. Martin Gruneweg note qu'il était invité à une église ruthène par des jeunes Arméniens qui riaient ouvertement pendant l'office. („blieben wir die gantze Liturgia uber, und vetrieben die tzeit mitt hefttigem lachen”. *Die Aufzeichnungen des Dominikaners Martin Gruneweg*, p. 675). Même si ce comportement est typique pour les jeunes de chaque époque, il peut montrer aussi le manque de respect de la communauté arménienne par rapport aux réguliers orthodoxes ruthènes.

<sup>57</sup> Łucja Charewiczowa, *Ograniczenia gospodarze nacji schizmatyckich i Żydów we Lwowie XVI i XVII wieku*, Lwów 1925, p. 13. Dachkévytch (p. 275-276) voit les sources du fiasco des essais de conciliation chez les sages arméniens qui avait les tendances polonophiles et des espoirs pour de nouveaux privilèges royaux. Mais il est vraie que les Arméniens ont rejeté l'offre des Ruthènes. Dachkévytch (p. 275-276) voit les sources du fiasco des essais de conciliation chez les sages (*seniores*) arméniens qui avait les tendances polonophiles et des espoirs pour de nouveaux privilèges royaux. Mais il est vraie que les Arméniens ont rejeté l'offre des Ruthènes.

<sup>58</sup> M. Kowalska, *Ukraina w połowie XVII wieku w relacji arabskiego podróżnika Pawła, syna Makarego z Aleppo*, Warszawa 1986, s. 33, 76.

<sup>59</sup> Ya. Dachkévytch, *La question des relations*, p. 283-289.



de différents groupes ethniques, y compris les Polonais, et sociaux, les pauvres et les gens en conflit avec la loi. Pendant l'insurrection de Khmel'nitsky les Arméniens gardaient une attitude critique mais non pas hostile par rapport aux autorités polonaises. Ils les chargeaient d'impuissance et d'incapacité dans le combat avec des "rebelles", puisque en état de chaos non seulement les intérêts commerciaux mais aussi la vie se trouvaient en danger. Le fait d'avoir brisé l'embargo n'avait pas beaucoup à faire avec des animosités, cela apportait beaucoup de profit, et il faut noter en plus que les marchands qui y procédaient devenaient très souvent agents des services secrets polonais<sup>60</sup>. Il est vrai qu'une partie des Polonais formulaient des accusations de trahison adressées à ces Arméniens, qui sauf quelques cas exceptionnels étaient injustifiées. Le roi Jan Casimir soulignait en 1651 que pendant le siège de Lvov mis par les Tatares et les Cosaques rebelles, les Arméniens prouvaient leur fidélité et fiabilité. Afin de sauver la ville avec d'autres citadins, ils n'épargnaient ni leurs biens ni leur vie ainsi que de leurs enfants. Ils sont arrivés à ce but payant un prix énorme. Le document reprend tout ce qu'on peut apprendre dans la rapport de Paul d'Alep. Selon le roi les Arméniennes de Lvov - qui n'était pas pris par les Cosaques-: "par des meurtres, des rapt, des brigandages et par d'autres dommages, risquaient -avec leurs biens et leur marchandises- à tel point qu'un grand nombre d'entre eux étaient morts ou privés de marchandises ce qui les a laissé sans profits et sans fortune en les amenant à la misère et à la pauvreté extrême »<sup>61</sup>. Les Arméniens de Kamieniec Podolski, jadis soupçonnés de déloyauté, se prononcèrent contre Khmel'nitsky. Dans les colophons des manuscrits arméniens hetman des Cosaques était appelé ("non donné par Dieu"; le prénom Bohdan signifie "donné par Dieu"). Jaroslav Dachkévytch connaissait très bien ces faits mais il donne une interprétation qui s'appuie sur la notion des couches sociales. Selon lui une division politique se produisait dans les communautés arméniennes: les couches supérieures favorisaient les Polonais tandis que les inférieures et plus actives sur le plan politique - Les Cosaques<sup>62</sup>. C'est une méthodologie typique pour une historiographie soviétique qui évoque le marxisme simpliste, qui voit

<sup>60</sup> Des Arméniens de la Crimée servent d'un des exemples (p. 295). Ils étaient en relations commerciales avec des Cosaques de Ouman (1653). Mais ces Arméniens n'étaient pas des sujets polonais. D'autres exemples viennent de l'époque où les dirigeants Cosaques, après la mort de Khmel'nitsky, ont signé l'accord politique avec la Pologne.

<sup>61</sup> 'per caedes, praedas et spolia, aliaque varia itineris incommoda, quibus cum mercibus rebusque suis sunt obnoxii, multique, prout nobis innotuit, ex collegio eorum non tantum mercibus spoliati, verum etiam ipsi trucidati sunt, unde commodis, emolumentis et fortunis amissis, ad ultimam egestatem et inopiam reducti'. Ferdinand Bischoff, Urkunden zur Geschichte der Armenier in Lemberg, nr LIX, p. 115-117. Jarosław Daszkewycz cite ce document pour se moquer de la situation où les Arméniens ont été touchés par des restrictions commerciales, un fois le danger était disparu.

<sup>62</sup> Yaroslav Dachkévytch, *Ukrainsko-armyanskie sviazi v XVII veke*, p. 22-23.

le révolutionnaire même dans un crime ordinaire. Les généralisations de Dachkévytch manquent de sources fiables.

À l'exception de cas vraiment sporadiques, les Arméniens étaient des sujets loyaux de l'État polonais. Les immigrants de l'Orient prêtaient serment de fidélité au roi de Pologne. Au cours de quatre cents ans les marchands arméniens rendirent de nombreux services à la diplomatie polonaise. Ils apportaient des nouvelles sur la situation dans l'Empire ottoman et chez les Tartares, ils avertissaient les Polonais des dangers qui menaçaient leurs frontières, ils rachetaient les captifs, ils étaient guides et traducteurs des messagers polonais dans un labyrinthe complexe de la diplomatie ottomane, parfois – jouant le rôle d'agents diplomatiques - ils réglaient les affaires de moindre importance<sup>63</sup>. Pendant les guerres avec la Turquie, ils s'engageaient activement dans la défense de la Pologne. Pour leur vaillance, certains d'entre eux obtinrent des titres nobiliaires<sup>64</sup>. Dans la chronique tenue par les prêtres arméniens de Kamenetz Podolski on peut trouver un grand nombre de signes de solidarité des Arméniens avec les triomphes de l'armée polonaise. Je présenterai ici deux citations, qui montrent les réactions opposées des habitants arméniens et ruthènes de cette ville devant les victoires des Polonais remportées sur la Moscovie. La première qui date de la période du règne de Sigismond August dit : «Lorsque la bonne nouvelle de la victoire arriva à Kamenetz, une atmosphère de grande joie et de fête envahit la ville. Tous les bourgeois rendaient grâce au Seigneur [...], à l'exception des Ruthènes, qui, étant ennemis de notre roi, ne participaient pas aux festivités<sup>65</sup> ». Et la seconde, de la période du règne d'Étienne Báthory: « En 1028 [=1579], le 14 octobre, le roi Stefan, avec une grande armée partit pour combattre le grand-duc de la Moscovie et avec l'aide de Dieu prit d'assaut la ville de Polock. Les riches [Polonais] organisèrent alors une grande fête et honorèrent la nation arménienne en nous invitant à partager leur joie; notre peuple et nos prêtres avec les parements sacrés, les croix et l'Évangile, marchaient en procession à travers la ville et visitaient leurs églises. Par contre, les Ruthènes ne voulaient pas partager cette joie »<sup>66</sup>.

Avec le temps, les Arméniens commencèrent à percevoir la Pologne comme leur seconde patrie. Au XVIe siècle ils ne doutaient point que Lvov appartenait à la Pologne<sup>67</sup>. Siméon

---

<sup>63</sup> B. Baranowski, *Ormianie w służbie dyplomatycznej Rzeczypospolitej*, dans 'Myśl Karaimska' 1, 1945-1946, p. 119-137.

<sup>64</sup> Cf. Krzysztof Stopka, Serebkowicz Krzysztof, dans *Polski słownik biograficzny*, t. 35, Warszawa-Kraków 1995, p. 296-299; Spendowski Bohdan, dans *Polski słownik biograficzny*, t. 41, Warszawa-Kraków 2001, s. 68-69.

<sup>65</sup> Ł. Ališan, *Kamenic': Taregirk' hayoc' Lehastani ew Rumenioy hawastē'eay yawelowacovk'*, Venetik 1896, p. 59; M. Zakrzewska-Dubasowa, *Ormianie w dawnej Polsce*, p. 225.

<sup>66</sup> Ł. Ališan, op. cit., p. 50-51; G. Petrowicz, *La Chiesa armena in Polonia*, parte prima, p. 158.

<sup>67</sup> *Die Aufzeichngen des Dominikaners Martin Gruneweg*, Bd. 2, p. 1068.

Lehac'i, mentionné déjà avant, qui vint en 1608 à Snatyn, un village de frontière, situé là où la Ruthénie de Kiev avait autrefois ses limites, écrit: « ici finit le pays des Polonais et commence celui des Valaques »<sup>68</sup>. Évidemment ils se rendaient compte du passé de ces territoires. Lehac'i note : « Zamosc est situé sur le territoire des Ruthènes, administré actuellement par les Polonais »<sup>69</sup>. Pourtant déjà, depuis longtemps le terme « Ruthénie » désignait seulement la voïvodie ruthène et avait un sens purement régional (*palatinus Russiae*), analogue à celui de la Masovie, Petite Pologne, Volhynie, Podolie, Prusse Royale. L'écrivain - cité déjà - du XVIIe siècle, demeurant à Zamość et à Lvov et puis en Arménie, était appelé par ses origines Lehac'i, c'est-à-dire: de Pologne. Dans ses notes de voyage dans les pays de la Méditerranée il comparait les choses et les phénomènes qu'il rencontrait, à la réalité qu'il avait connue en Pologne<sup>70</sup>. Ayant rencontré près d'Ankara des marchands arméniens de la Pologne, il les définit Polonais (Lehc'ik')<sup>71</sup>. La Pologne était devenue pour les Arméniens appelés par Dachkévytch "ukrainiens" un point de repère et une source de norme qui déterminait leur vision du monde : comme pour des Ruthènes contemporains en fait. Même Sebastien Petricius, mal disposé envers les bourgeois arméniens de Lvov, dut reconnaître qu'ils « ne se sentaient pas étrangers »<sup>72</sup>. En 1630, l'archevêque arménien Nicolas (Nigol) Torosowicz, voulant se débarrasser du messager du Catholicos d'Etchmiadzine qu'il trouvait malveillant, fit venir des Polonais qui auraient témoigné contre lui. Ils auraient constaté que le légat (*nvirag*) « était venu du pays turc en espion, pour s'informer sur tout ce qui concernait l'état de notre pays »<sup>73</sup>.

Dans la période appelée par des historiens ukrainiens modernes la période des " persécutions " religieuses liées à l'établissement de l'Union avec l'Église catholique dans le diocèse de Lvov, les Arméniens ne cherchaient pas d'aide auprès des Ruthènes. Même si cela peut avoir l'air paradoxal, il est vrai que pendant

<sup>68</sup> Simeon Lehaci, op. cit., p. 34.

<sup>69</sup> Simeon Lehaci, op. cit., p. 33.

<sup>70</sup> Krzysztof Stopka, Simeon Lehacy, dans *Polski słownik biograficzny*, t. 46, Warszawa-Kraków 2009, s. 231-235; idem, „Nasza polska nacja”. Kształtowanie się patriotyzmu polskiego wśród Ormian w okresie staropolskim, dans *Formuły patriotyzmu w Europie wschodniej i środkowej od nowożytności do współczesności* (red. Abdrzej Nowak, Andrzej A. Zięba), Kraków 2009, p. 37-54.

<sup>71</sup> Simeon Lehaci, op. cit., s. 240; cf. Simēon dpir Lehac'ioy owłegrowt'iwn taregrowt'iwn ew yišatakarank', éd. Nerses V. Akinean, Vienna 1936, p. 332.

<sup>72</sup> Sebastian Petrycy z Pilzna, *Polityki Aristotelesowey to jest rządu Rzeczypospolitey* ksiąg ośmioro, Kraków 1605, p. CXXXIII.

<sup>73</sup> Arakel z Tebryzu [Arakel Dawrijec'i], *Księga dziejów* [Girk' patmowteanc'], traduction de russe en polonaise Witold Dąbrowski et Andrzej Mandalian, introduction Wojciech Hensel, Warszawa 1981, p. 305 (chapitre 28).

deux décennies, ils boycottèrent leur évêque de l'Église grecque-catholique ruthène, en fréquentant des églises catholiques polonaises<sup>74</sup>.

Les Arméniens avaient une perception positive du catholicisme. Nombreux d'entre eux, après avoir adopté la nouvelle religion, maintenaient des rapports avec leurs anciens coreligionnaires<sup>75</sup>. Pour ce peuple de commerçants et d'artisans, les problèmes complexes théologiques n'avaient pas d'importance. Parfois le clergé arménien retenait que son patriarche, le Catholicos, acceptait la primauté de Rome, et seulement par peur des musulmans, il n'entretenait pas de relations régulières avec le pape. Les Arméniens accueillèrent chez eux les légats papaux et les hiérarques catholiques<sup>76</sup>. Ils léguaient par testament de l'argent aux églises catholiques, ils créaient des objets de culte, par exemple des croix de pierre<sup>77</sup>. Martin Gruneweg écrivant des bienfaits offerts aux dominicains de Kamieniec Podolski par Michno, un des riches Arméniens, nota qu'il "n'écoute pas [de l'Église de Rome], mais il l'aime comme tous les Arméniens en fait"<sup>78</sup>. Nous connaissons aussi des legs faits par des Arméniens en faveur des églises et des monastères orthodoxes<sup>79</sup>, mais nous n'avons pas les preuves de leurs relations plus étroites avec la religion orthodoxe.

L'Union avec Rome, introduite sans doute contrairement à la volonté de la communauté arménienne. C'étaient les Arméniens seuls qui étaient à l'origine de cette initiative qui fut la conséquence des querelles au sein de la commune de Lvov. La partie la plus faible chercha l'appui du clergé catholique et le trouva chez les nonces apostoliques. L'attitude de l'évêque arménien qui adhéra à l'union pour des motifs personnels, pourtant ne trouva pas l'approbation des autorités polonaises, en particulier du roi Ladislas IV<sup>80</sup>. Généralement l'État polonais n'intervenait pas dans les affaires de l'Église, exception faite pour la nomination des évêques par le roi. Il ne pouvait donc pas être question de persécutions des Arméniens organisées pour des raisons confessionnelles et moins encore de la politique tendant à « l'anéantissement » du peuple arménien. Au XVIIe et au XVIIIe siècles, les Arméniens de l'Orient continuaient à s'installer en Pologne, où ils obtenaient, comme groupe, des privilèges collectifs. Même le catholicisme de l'Église arménienne en Pologne n'était pas

<sup>74</sup> „populus omnis apud Catholicos audiunt missam et conciones”. Cf. Gregorio Petrowicz, *L'Unione degli Armeni di Polonia con la Santa Sede*, Roma 1950, p. 124.

<sup>75</sup> Die Aufzeichnungen des Dominikaners Martin Gruneweg, Bd. 2, p. 674, 677, 887.

<sup>76</sup> Gregorio Petrowicz, *La Chiesa Armena in Polonia, parte prima 1350-1624*, Roma 1971, p. 138-156.

<sup>77</sup> O. Harkawec', *Virmeno-kipčac'ki rukopisi v Ukraïni, Virmenii, Rosii*. Kataloh, Kiïv 1993, p. 77-82; Die Aufzeichnungen des Dominikaners Martin Gruneweg, Bd. 2, p. 661, 693.

<sup>78</sup> „Er [Michno] hört sie [Römische Kirche] nicht, liebet sie dennoch, wie sonst alle Armenier“. Die Aufzeichnungen des Dominikaners Martin Gruneweg, Bd. 2, p. 693.

<sup>79</sup> O. Harkawec', *Virmeno-kipčac'ki rukopisi v Ukraïni, Virmenii, Rosii*. Kataloh, Kiïv 1993, p. 77-82; Die Aufzeichnungen des Dominikaners Martin Gruneweg, p. 877, 909-911.

<sup>80</sup> Gregorio Petrowicz, *L'Unione degli Armeni di Polonia*, p. 78-81, 90-93, 125-129.

pour eux un obstacle. À la fin du XVIIe siècle, la nouvelle génération acceptait sans objections l'union avec Rome. Le dévouement à Rome papal remplaça l'ancien attachement à Etchmiadzine (le siège du Catholikos de l'Église arménienne). L'attachement au rite restait immuable. L'Union ne porta pas un coup à la dénationalisation des Arméniens. Leur Église ne perdit pas son autonomie, parce qu'elle protégeait sans cesse son indépendance des évêques latins locaux ainsi que sa langue et ses traditions liturgiques. Le diocèse arménien de Lvov survécut jusqu'en 1945 et après la déconstruction de l'autogestion locale n'était qu'une seule institution organisant l'identité des Arméniens polonais<sup>81</sup>.

Au tournant du XVIIe au XVIIIe siècle les diocèses orthodoxes de Lvov et de Przemyśl ont accédé à l'union avec Rome. Ainsi la barrière religieuse entre les Arméniens catholiques et les Ruthènes a disparu. Pourtant les animosités ont persisté. En 1708 on imaginait à Rome de situer le séminaire de l'Église grecque-catholique ruthène pour les Arméniens et pour des Ruthènes dans le bâtiment unique du séminaire arménien de Lvov. On voulait savoir l'opinion de l'ancien diplômât apostolique, Francesco Bonesana, évêque de Como en Italie. Il a répondu que c'était une solution temporaire et provisoire "à cause d'une grande hostilité existant entre ces deux nations"<sup>82</sup>. Ces deux nations ne pouvant pas vivre et habiter ensemble, on soulignait donc l'importance d'édification d'un autre séminaire pour les Ruthènes<sup>83</sup>.

Les Arméniens ont arrêté refuser l'accueil des Ruthènes après la visite canonique de Mgr Stanislaw Hozjusz, évêque latin de Kamieniec en 1723, remplaçant le nonce apostolique<sup>84</sup>.

Nombreux étaient les Arméniens qui avaient contribué à la grande réforme de l'État polonais entreprise au XVIIIe siècle ainsi qu'aux actions tendant à sauver son indépendance<sup>85</sup>. Grzegorz Piramowicz, un Arménien, était membre actif de la Commission de l'Éducation Nationale, premier ministre de l'éducation en Europe introduisant une grande réforme

<sup>81</sup> Czesław Lechicki, *Kościół ormiański w Polsce*, Lwów 1928, p. 83-167; Gregorio Petrowicz, *La Chiesa Armena in Polonia*, parte terza 1686-1954, Roma 1988.

<sup>82</sup> "stante l'aversione grande, che passa tra una Nazione, e l'altra". Acta S. C. de Propaganda Fide Ecclesiam Catholicam Ucrainae et Bielarusjæ spectantia, vol. II, ed. Athanasius G. Welykyj, Romae 1954, nr 796, p. 246; cf. Dmytro Blażejovskij, *Ukrainian and Armenian Pontifical Seminaries of Lviv*, p. 170-171.

<sup>83</sup> „la necessità di venire all'erezzione formale del Seminario Ruteno separato, e distinto dall'Armeno per non poter più a lungo vivere, e coabitare una Nazione coll'altra". Litterae S. Congregationis de Propaganda Fidae Ecclesiam catholicam Ucrainae et Bielarusjæ spectantes, éd. Athanasius G. Welykyj, vol. III, Romae 1956, nr 1150, p. 106.

<sup>84</sup> Litterae S. Congregationis de Propaganda Fide, vol. III, nr 1346, p. 242-243.

<sup>85</sup> Por. Renata Król-Mazur, *Miasto trzech nacji. Studia z dziejów Kamieńca Podolskiego w XVIII wieku*, Kraków 2008, p. 485-593.

du système scolaire dans tout pays. Chargé par la commission, il introduit dans les écoles le polonais qui remplaça le latin communément utilisé auparavant<sup>86</sup>.

Après la perte de l'indépendance à la suite des partages, de nombreux Arméniens s'engagèrent dans la lutte pour la résurrection de la Pologne. Ils participèrent aux complots anti-autrichiens et aux insurrections polonaises anti-russes. Il faut noter que l'Autriche et la Roussie non seulement ont privé de liberté la Pologne, mais ont supprimé aussi les privilèges autogestionnaires polonais attribués aux Arméniens. Leur majorité se trouva dans la partie autrichienne- Galicie. Après que la monarchie habsbourgeoise eut accordé une certaine autonomie à la Galicie, les Arméniens furent représentés dans ses institutions avec les nobles polonais comme leurs meilleurs alliés. Dans le Conseil d'État (Reichsrat) leurs députés étaient membres du club polonais. Dans la voisine Bukovine, ils constituèrent un groupe culturel qui portait le nom d'Arméno-Polonais<sup>87</sup>.

L'attitude des Arméniens envers le conflit polono-ukrainien au XIXe siècle n'était pas uniforme dans tous les milieux. Nous connaissons des cas témoignant d'une proche coexistence de pauvres familles arméniennes de Poutie et des familles ukrainiennes, des exemples de leur ukrainisation, et même des cas de l'émigration commune des Arméniens et des Ruthènes au Canada à la recherche d'un emploi<sup>88</sup>. Suivant les voisins polonais, les propriétaires fonciers arméniens patronnaient la vie religieuse de leurs sujets gréco-catholiques : les Ruthènes. En liaison avec cette question il surgit une autre: En liaison avec cette question il surgit une autre : le processus de ruthénisation durant, pourquoi la formation culturelle des ukrainiens ne s'était pas créée ? Observation historique de ces cas atteste que la ruthénisation et l'ukrainisation des Arméniens au XXe siècle finissait un oubli de mémoire culturelle et d'identité arméniennes. Par des études détaillées généalogiques et une recherche onomastique, on ne peut que parvenir aux origines de quelques Ruthènes et Ukrainiens portant les noms arméniens typiques (Osadca, Antoniewicz, Łukaszewicz). Il paraît peut être probable qu'on ait pu être à la fois arménien, ruthène ou ukrainien, comme c'était dans le cas des Arméniens - Polonais. Rarement sur le plan individuel et jamais sur le plan collectif l'acculturation polonaise n'était autant dévastatrice pour l'identité arménienne que l'acculturation ukrainienne. La formule polonaise était suffisamment large pour sauver les particularités culturelles. Tout en liant politiquement, linguistiquement, émotionnellement les nations, elle n'exigeait pas une ressemblance totale. C'est un trait des civilisations impériales

---

<sup>86</sup> Elżbieta Aleksandrowska, Piramowicz Grzegorz, dans *Polski słownik biograficzny*, vol. 26, 1981, p. 529-536.

<sup>87</sup> Krzysztof Stopka, *Die Armenier in österreichischen Galizien* (en impression).

<sup>88</sup> Dorota Prasałowicz, Krzysztof Makowski, Andrzej A. Zięba, *Mechanizmy zamorskich migracji łańcuchowych w XIX wieku; Polacy, Niemcy, Żydzi, Rusini, Kraków 2004*, p. 144-145.

et basant sur la notion "nation- état", comme polonaise, russe et française. Cette caractéristique était absente de l'identité ruthène ukrainienne de type ethnique, fermé, et excluant la pluralité. Il s'agissait en plus de soutenir les traditions culturelles, ce qui exige l'appui d'une communauté. Comme la communauté arménienne ( autogestion locale, Église, élite) était orientée vers la Pologne et sa culture, elle pouvait donner un appui seulement de ce genre. Les ruthénisés et les ukrainisés s'éloignaient très vite et disparaissaient dans l'entourage ukrainien.

La plupart des Arméniens de la Galicie orientale représentaient l'orientation anti-ukrainienne. Les élites intellectuelles aux origines arméniennes donnait un appui pour le parti polonais national démocrate. Certains riches propriétaires fonciers d'origine arménienne étaient à la tête des « Podoliens » de l'autre fraction polonaise de type conservatif. Les deux fractions luttait contre tout essai de réconciliation politique avec des élites ukrainiennes. Elles étaient même contre l'affirmation des aspirations nationales ukrainiennes. Au cours des années soixante du XIXe, parmi les Arméniens de la Galicie s'enflamma une discussion sur le sens de garder le rite religieux à part qui aurait pu contribuer à « la scission au sein de la nation », polonaise, évidemment. L'auteur de la brochure intitulée *L'appel aux compatriotes de rite arménien* est profondément convaincu que les Arméniens et les Polonais de la Galicie sont les membres d'une même communauté nationale<sup>89</sup>. Sans l'ombre d'un doute, dans ce texte rien ne suggère, que leur patrie soit l'Autriche, le pays où ils vivaient depuis presque cent ans. Il semble d'ailleurs, que pour son auteur l'Autriche n'existe pas, tandis que de la Pologne il parle souvent et toujours au présent<sup>90</sup>.

Après la première guerre mondiale, les Arméniens, décidément opposés aux aspirations nationales des Ukrainiens, s'engagèrent dans la lutte visant à faire de la Galicie orientale une partie intégrale de l'État polonais. L'archevêque arménien de Lvov, Józef Teodorowicz était l'un des dirigeants du parti polonais national démocrate. Puisque en Galicie orientale la population ukrainienne emportait la population polonaise, il a formulé un programme courageux de migration des Arméniens de l'Asie Mineure - tués collectivement par des Turcs - vers la Galicie où ils pouvaient se réfugier des persécutions, en changeant en même temps les proportions ethniques, avec une perte pour les Ukrainiens<sup>91</sup>. Pendant la deuxième guerre mondiale, les Arméniens polonais étaient considérés comme ennemis par les nationalistes

---

<sup>89</sup> Głos do ziomków obrządku ormiańsko – katolickiego, Lwów 1861, p. III-IV.

<sup>90</sup> Krzysztof Stopka, Ormianie polscy w Galicji przed czasami arcybiskupa Teodorowicza: dyskusja na temat tożsamości, dans III Dni Kultury Ormiańskiej w Gliwicach: materiały informacyjne, red. A. Olszańska, T. Olszańska, M. Krzysztofowicz-Olszańska, Gliwice 2008, s. 13-24.

<sup>91</sup> *Problem ormiański*, „Głos Narodu”, numer z 15 III 1916.

ukrainiens, qu'il fallait – également comme les Polonais - éliminer ou expulser du territoire postulé comme appartenant à l'Ukraine. En 1944, les Arméniens du village de Kutu sur la Cheremoch, qui avaient gardé pendant le plus longtemps la langue et les coutumes de leur ethnie, furent brutalement assassinés par un détachement de l'Armée Insurrectionnelle Ukrainienne<sup>92</sup>.

Après la deuxième guerre mondiale et l'annexion des terrains orientaux de la Pologne à l'Union Soviétique, la population polonaise en fut expatriée. Les Arméniens y résidant abandonnèrent leur seconde patrie et suivant les institutions de l'État polonais, se déplacèrent vers l'Ouest. Leurs descendants vivent jusqu'à nos jours en Pologne. Quelle opinion ont-ils sur leur passé ? Comme réponse rappelons la réaction d'une des responsables de la communauté qui garde les traditions des Arméniens du Royaume de Pologne et de Galicie, militante de la Fondation de la Culture et du Patrimoine des Arméniens Polonais, à la conférence que j'ai mentionnée au début de mon article. Elle a adressé une protestation à la coorganisatrice, Gloria Caudill, Arménienne d'Amérique. Sa lettre mérite d'être citée : « I have recently learned about the conference you co-sponsored in Lviv, Ukraine, held in May 2008. *Armenian-Ukrainian Relations* did not and could not deal with Armenia and Ukraine for the past 500 years for obvious, historical reasons. The Ukrainian state is a modern history notion. As I was told, it referred “despite the obvious historical lie in changing “Polish” to “Ukrainian” to relations between Armenian and Poles. Again, the Ukrainian nation is a late XIX-century notion. I am writing to you because the process of denying the existence of Poland on what is today Ukraine and taking Polish history for “Ukrainian” is a serious and awesome practice. I would very much appreciate your help in denying this historical lie”. Cette lettre est restée sans réponse.

Le processus de récupération de l'histoire des Arméniens polonais ne se produira d'un simple coup. Déjà une existence des nouveaux états sur les territoires de l'ancienne Pologne, et les besoins de légitimation historique seront des grands rivaux. C'est aussi un poids qui pèse sur l'historiographie scientifique. L'histoire, appelée officielle, -produite sous le patronage de ces états et vulgarisée dans ces territoires ainsi que dans le mode d'entier- cause entre les historiens un débat incessant entre les historiens portant sur l'histoire mais aussi sur l'orthographe correcte des noms et des dénominations présents dans l'histoire de cette région de l'Europe.

Dr hab. Krzysztof Stopka, Université Jagellone, Cracovie

---

<sup>92</sup> Tadeusz Isakowicz-Zaleski, *Przemilczane ludobójstwo na kresach*, Kraków 2008.